



RCS : CHARTRES

Code greffe : 2801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHARTRES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1985 B 00005

Numéro SIREN : 331 467 878

Nom ou dénomination : C C T B

Ce dépôt a été enregistré le 27/03/2015 sous le numéro de dépôt 1121

RECEPISSE DE DEPOT

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE CHARTRES

CS 40229 - 22 Boulevard Chasles
28008 CHARTRES Cedex
Tél : 02.37.84.00.25 - Fax : 02.37.84.02.75
INTERNET : www.infogreffe.fr

C C T B

Barjouville
Zone d'Activité " la Torche "
28630 Barjouville

V/REF : AG/LD
N/REF : 85 B 5 / 2015-A-1121

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE CHARTRES certifie qu'il a reçu le 27/03/2015, les actes suivants :

Décision(s) de l'associé unique en date du 16/03/2015
- Nomination de directeur général

Concernant la société

C C T B
Société par actions simplifiée
Barjouville
Zone d'Activité " la Torche "
28630 Barjouville

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2015-A-1121 le 27/03/2015
R.C.S. CHARTRES 331 467 878 (85 B 5)

Fait à CHARTRES le 27/03/2015,
LE GREFFIER



Société « C C T B »

Société par actions simplifiée
Au capital de 20.000,00 euros
Siège social : Zone d'Activités La Torche
28630 BARJOUVILLE
SIREN 331 467 878 RCS CHARTRES (85 B 5)

=o=o=o=o=o=o=o=o=o=o=o=

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 16 MARS 2015**

==_==_==_==_==

L'an deux mil quinze,
Le lundi seize mars à dix heures,

Le soussigné, Monsieur Daniel BOCZKOWSKI, agissant en qualité de Gérant de la Société LB1, Société à responsabilité limitée au capital de 398.295,00 Euros, dont le siège social est fixé à FONTENAY SUR EURE (28630) – 51, rue Noël Ballay, identifiée sous le numéro SIREN 514 976 067 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CHARTRES sous le numéro 514 976 067,

Ladite Société LB1 étant associée unique de la Société CCTB, Société par actions simplifiée au capital de 20.000,00 euros, divisé en 500 actions de 40,00 euros chacune de valeur nominale, dont le siège social est fixé à BARJOUVILLE (28630) Zone d'Activités La Torche, identifiée sous le numéro SIREN 331 467 878 R.C.S. CHARTRES (85 B 5),

A été convoqué ès-qualités à la présente réunion sur convocation faite au nom du Président de la Société CCTB, par lettre remise en main propre.

A été également convoquée à la présente réunion, par lettre remise en main propre, la Société CVC AUDIT & EXPERTISE, Société de Commissaires aux comptes régulièrement inscrite, dont le siège social est fixé à LANDELLES (Eure et Loir), 5 rue de la Rivière Neuve, Commissaire aux comptes titulaire de la Société CCTB.

Après avoir déclaré que la Société LB1 possède la TOTALITE des actions composant le capital social de la Société CCTB, soit cinq cents actions (500 actions),

A exposé l'ordre du jour :

= ORDRE DU JOUR =

- Rapport du Président ;
- Désignation d'un Directeur Général à compter du 1^{er} avril 2015 ;
- Pouvoirs du Directeur Général ;
- Rémunération du Directeur Général ;
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités ;
- Questions diverses.

Le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'Associée unique les pièces suivantes, savoir :

- Le dossier juridique de la Société CCTB ;
- Les statuts de la Société CCTB ;
- Une copie de la lettre de convocation remise en main propre à l'associée unique ;
- Une copie de la lettre de convocation remise en main propre au Commissaire aux comptes titulaire de la Société ;
- Le registre des procès-verbaux des délibérations des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires ;
- Le rapport du Président ;
- Le projet des décisions qui seront soumises au vote de l'associée unique ;
- Et, plus généralement, les documents sur lesquels ont porté les droits d'information et de communication de l'associée unique, tels que ces droits sont actuellement définis par la législation sur les sociétés commerciales.

Puis, l'Associée unique prend connaissance :

⇒ du rapport du Président,

⇒ du texte des résolutions qui seront soumises au vote de l'associée unique.

Les décisions suivantes sont alors adoptées par Monsieur Daniel BOCZKOWSKI, ès-qualités, Représentant légal de la Société LB1, personne morale associée unique de la Société CCTB, en vertu des dispositions de l'article L. 227-1 alinéa 2 du Code de Commerce, lequel article stipule notamment que lorsque la Société ne comporte qu'une seule personne, l'Associée unique exerce les pouvoirs dévolus aux associés.

= DECISIONS =

Première décision :

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président,

Désigne en qualité de Directeur Général de la Société CCTB à compter du 1^{er} avril 2015 et pour la durée du mandat du Président de ladite Société CCTB :

- Monsieur BOCZKOWSKI Daniel Bernard, demeurant à FONTENAY SUR EURE (28630) 51, rue Noël Ballay, né à VITTEL (88800) le 30 juillet 1969, de nationalité française.

Deuxième décision :

L'associée unique décide que Monsieur Daniel BOCZKOWSKI désigné Directeur Général de la Société CCTB à compter du 1^{er} avril 2015, exercera ses tâches, fonctions et responsabilités avec les pouvoirs et prérogatives prévus par la loi et les statuts et, notamment, avec les pouvoirs et prérogatives prévus sous l'article 18 des statuts, lequel article 18 stipule que le directeur général dispose des mêmes pouvoirs que le président et, en outre, que le directeur général dispose du pouvoir de représenter la société à l'égard des tiers dans les conditions fixées par la décision de nomination.

Troisième décision :

L'associée unique décide que Monsieur Daniel BOCZKOWSKI désigné Directeur Général de la Société CCTB à compter du 1^{er} avril 2015, représentera la Société CCTB dans ses rapports avec les tiers.

Le Directeur Général est et sera investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société CCTB, dans la limite de l'objet social.

Le Directeur Général pourra consentir à tout mandataire de son choix toutes délégations de pouvoirs qu'il jugera nécessaires, dans la limite de ceux qui lui sont conférés par la loi et les statuts.

Quatrième décision :

L'associée unique, statuant en application de l'article 18 des statuts,

Décide d'allouer au Directeur Général, à compter du 1^{er} avril 2015, une rémunération mensuelle brute de six mille six cent douze euros et douze centimes (6.612,12 €).

En outre, l'associée unique décide que le Directeur Général aura droit au remboursement, sur pièces justificatives, de ses frais et débours divers de mission, représentation et déplacements exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat de Directeur Général ou pour les besoins des affaires ou activités sociales.

Cinquième décision :

L'associée unique prend acte qu'à compter du 1^{er} avril 2015, la Société CCTB sera gérée et administrée par :

- Un Président, la Société LB1,
- et par un Directeur Général, M. Daniel BOCZKOWSKI.

Sixième décision :

L'associée unique confère tous pouvoirs et toutes autorisations utiles et nécessaires au Représentant légal de la Société CCTB à l'effet d'assurer l'exécution des décisions adoptées ce jour.

En outre, l'associée unique confère tous pouvoirs et toutes autorisations utiles et nécessaires au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir, partout où besoin sera, toutes formalités de dépôt, publicité, inscription modificative et autres.



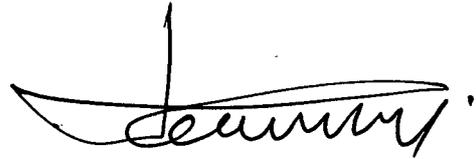
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est alors levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associée Unique et le Président. En outre, Monsieur Daniel BOCZKOWSKI, désigné en qualité de Directeur Général à compter du 1^{er} avril 2015, a expressément accepté son mandat à la fin du présent procès-verbal.

Le Président
Société LB1
Représentée par son Gérant



L'associée unique
Pour la Société LB1
M. Daniel BOCZKOWSKI



Bon pour acceptation du mandat
de Directeur Général
M. Daniel BOCZKOWSKI

Bon pour acceptation de mandat
de Directeur Général.

